

**Impulsa Audit**

Société par actions simplifiée au capital de 1.047 euros  
Siège social : 36, rue du Châteaudun – 75009 Paris  
789 994 514 RCS Paris

(la **Société**)

---

**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE  
EN DATE DU 10 JUILLET 2026**

**PROCES-VERBAL**

---

L'an deux mille vingt-six, le dix juillet,

**Impulsa Capital**, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 36, rue de Châteaudun – 75009 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 880 891 890 RCS Paris, agissant en qualité d'associé unique de la Société (**l'Associé Unique**)

**APRES AVOIR RAPPELE QUE :**

Il est prévu, dans le cadre de la réorganisation du groupe, de procéder au changement de président de la Société (**l'Opération**).

**APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES DOCUMENTS SUIVANTS :**

- un exemplaire des statuts à jour de la Société (les **Statuts**) ;
- la lettre de démission d'Impulsa Capital de ses fonctions de président de la Société ; et
- les lettres de démission de Grégoire Proust et Maxime Baumgartner de Vieth de Golseneau de leurs fonctions de directeurs généraux de la Société.

**A PRIS LES DECISIONS CI-APRES RAPPORTEES DANS L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :**

0. Approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises ;
1. Prise d'acte de la démission du président de la Société et nomination du nouveau président de la Société (le **Président**) en remplacement du président démissionnaire ;
2. Prise d'acte de la démission des directeurs généraux de la Société ; et
3. Pouvoirs en vue des formalités.

**DECISION PRELIMINAIRE**

***Approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises***

L'Associé Unique décide d'approuver expressément les conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises (sans délai préalable ou autre formalité), déclare avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous les documents et informations nécessaires à son information préalablement à la prise des décisions qui suivent et renonce expressément à tout recours pour défaut de convocation ou d'information préalable aux présentes décisions et au non-respect du délai de mise à disposition préalable des informations en application de la loi ou des Statuts.

***Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.***

## **PREMIERE DECISION**

### ***Prise d'acte de la démission du président de la Société et nomination du nouveau Président en remplacement du président démissionnaire***

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de la société Impulsa Capital de ses fonctions de président de la Société ce jour,

Prend acte de la démission de la société Impulsa Capital de ses fonctions de président de la Société à compter de ce jour, lui donne *quitus* entier et sans réserve pour l'exercice de son mandat et décide de nommer en lieu et place, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, la personne suivante :

**BidCo Impulsa**, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 10, avenue de la Créativité, 59491 Villeneuve d'Asq, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 105 906 564 RCS Lille Métropole.

**BidCo Impulsa**, représentée par Monsieur Grégoire Proust déclare accepter lesdites fonctions et n'être frappée d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice des fonctions de président de la Société.

***Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.***

## **DEUXIEME DECISION**

### ***Prise d'acte de la démission des directeurs généraux de la Société***

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance des lettres de démission de Grégoire Proust, et Maxime Baumgaertner de Vieth de Golseneau de leurs fonctions de directeur général de la Société,

Prend acte de la démission de Grégoire Proust, et Maxime Baumgaertner de Vieth de Golseneau de leurs fonctions de directeur général de la Société à compter de ce jour, leur donne *quitus* entier et sans réserve pour l'exercice de leur mandat ;

Décide de ne pas procéder à leur remplacement, la Société n'étant plus dotée d'un directeur général à compter de ce jour ;

***Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.***

## **TROISIEME DECISION**

### ***Pouvoirs en vue des formalités***

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité et de dépôt auprès du greffe compétent ainsi que pour certifier conformes les actes visés à l'article R. 123-102 du code de commerce dans le cadre de l'article A. 123-4 du code de commerce.

***Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.***

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique de la Société.

***[Signatures en page suivante]***

Fait au moyen du procédé de signature électronique DocuSign®, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du code civil,

Le 10 juillet 2026

---

**Impulsa Capital**

*Représentée par BidCo Impulsa*

*Représentée par Monsieur Grégoire Proust*

Signature :  DocuSigned by:  
Grégoire PROUST  
06577B1C159B489...

---

**BidCo Impulsa\***

*Représentée par Monsieur Grégoire Proust*

Bon pour acceptation des fonctions de président de la société

Signature :  DocuSigned by:  
Grégoire PROUST  
06577B1C159B489...

---

\*Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Bon pour acceptation des fonctions de président de la Société"